

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2019**

L'an deux mil Dix Neuf, le Dix-Neuf Juillet à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Claudette ZAVAGLI, 1^{ère} Adjointe compte tenu de l'empêchement de M. le Maire Jean-Claude MARTARELLO. La séance a été publique.

Étaient présents : Mmes et Mrs S. BAGUR, S. BELHEINE, M. BOUSSALMI, A. CLARETON, J-L. DEVOUX, M. FABRE, L. FOUAL, J-P. GACHE, J-P. GRANIER, M. LANDINI, K. LARELLE, A. MAILLARD, S. MAZELI, P. PERRIN, M-J. PLAGNARD, R. REYNAUD et A-M. ROBERT.

Absents et excusés : Mmes et Mrs J-M. HOFFMANN, P. PONS et S. PORTAL.

Procuration : S. PORTAL à A. CLARETON.

Secrétaire de séance : M. BOUSSALMI.

Délibération N°048/2019 Service de l'Eau / Admission en créance éteinte

Délibération N°049/2019 Subvention exceptionnelle à une association locale

Délibération N°050/2019 Validation accord local – composition du Conseil communautaire CA TERRE DE PROVENCE

Délibération N°051/2019 à 85/2019 : ACOUSITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Délibération N°086/2019 Validation de 3 bornes I.R.V.E. / SMED 13 (le long de la D7n) ;

Délibération N°087/2019 Vidéo-protection (développement de vidéo-protection en centre-ville et des établissements scolaires) ;

Délibération N°088/2019 lutte contre les dépôts sauvages de déchets et mise en place de pièges photographiques

Délibération N°089/2019 Espace Renaissance / Esplanade Guy ROBERT

Délibération N°090/2019 Validation convention R.T.E.
nouveau pylône sur Plaines

Délibération N° 091/2019 Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
(catégorie B filière technique)

Délibération N°092/2019 Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif contrat « Parcours Emploi Compétences »

Questions diverses : il a été évoqué la question posée par Serge PORTAL, relative aux préjudices subis par les commerçants de la D7n. En réponse, le courrier de M. le Maire adressé à la société MARTINELLI a été lue aux élus.